

# BULLETIN JUDICIAIRE

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1851.

de l'arrondissement de Compiègne.

## ANNONCES DIVERSES.

Par arrêté de M. le préfet de l'Oise en date du 4 décembre 1851, la publication du PROGRÈS DE L'OISE est suspendue.

Notre journal se trouve ainsi réduit, quant à présent, à la feuille d'annonces fondée en 1819, et qui paraîtra, à partir de ce jour, sous le titre de Bulletin judiciaire de l'arrondissement de Compiègne.

Cette feuille publiera toujours le relevé sommaire de toutes les annonces judiciaires du département.

JULES ESCUYER.

### ANNONCES JUDICIAIRES.

TRIBUNAL CIVIL  
ART. 1.  
Etude de M. BARBILLION, avoué à Compiègne, rue des Minimes, 10.

TRIBUNAL DE PEUPLE FRANÇAIS, DE PAR LA LOI ET JUSTICE.

VENTE  
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE,  
L'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Compiègne, au palais de Justice de ladite ville, rue du Château,

D'UNE MAISON  
DE SES DÉPENDANCES,  
Et de 2 pièces de Terre.

Commune de Cuts, canton de Noyon, arrondissement de Compiègne (Oise), 2900 m.

L'adjudication aura lieu le jeudi huit janvier mil huit cent cinquante-deux, à onze heures du matin.

On fait savoir qu'en vertu de titre authentique et suivant procès-verbal de Monvoisin, huissier à Noyon, en date du vingt-trois septembre mil huit cent cinquante-un, visé, enregistré, ledit procès-verbal et l'exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Compiègne, le six du même mois d'octobre, volume quarante-deux, numéro six, par M. Dangicourt, conservateur.

Il a été aux requêtes, poursuite et diligence de M. Marie-Marc HENON, marchand de nouveautés, demeurant à Noyon;

Lequel a constitué pour occuper pour lui sur la poursuite de vente dont s'agit M. Joseph-Clovis Barbillion, avoué, demeurant Compiègne, rue des Minimes, 10;

Procédé sur 1° : M. Louis-Victor TROLARD, marchand de nouveautés, demeurant à Gizancourt, commune de Cuts, et dame Marie-Catherine-Valentine LUCAS, son épouse, demeurant avec lui; 2° et M. Edouard BURGE, négociant, demeurant à Noyon, au nom et comme syndic de la faillite dudit sieur Trolard;

A la saisie des immeubles ci-après désignés, lesquels seront vendus en deux lots.

**Désignation.**  
celle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie.

Un terrain et terroir de Gizancourt, commune de Cuts, canton de Noyon, arrondissement de Compiègne (Oise.)

1<sup>er</sup> LOT.  
Article premier du procès-verbal de saisie.)

Une maison et dépendances, sises à Gizancourt, lieu dit le Marais, consistant en une maison construite en pierres et couverte en ardoises, se composant d'une chambre, d'un fournil et d'un grenier, une autre maison attenante à la première, bâtie en pierres, ouverte en chaume et se composant d'une chambre, d'une boutique et d'un grenier; un bâtiment au bout de cette dernière maison, construit en bois et terre et couvert en chaume, et jardin derrière les bâtiments; le tout contenant y compris l'emplacement des bâtiments quatre ares trente-deux centiares environ, et tenant d'une lisière à

la veuve Briquet, d'autre au chemin, d'un bout à une piedsoie, et d'autre à la veuve Martin Josse.

2<sup>e</sup> (Art. deuxième du procès-verbal de saisie.)  
Et une pièce de terre plantée d'arbres fruitiers et ardoises de la contenance de sept ares soixante-deux centiares, sise à Gizancourt, lieu dit le Marais, tenant d'un lez, Gervais Caron, d'autre lez et d'un bout à la ruelle qui conduit au marais, d'autre bout Louis Azouf.

2<sup>e</sup> LOT.  
(Article troisième dudit procès-verbal de saisie.)

Et une pièce de terre de la contenance de dix-huit ares soixante-sept centiares, sise au terroir de Cuts, lieu dit le jardin Marivaux, tenant d'une lisière et d'un bout à Hyverlet, d'autre lisière à plusieurs, et d'autre bout au chemin des Marivaux.

L'adjudication aura lieu le jeudi huit janvier mil huit cent cinquante-deux, à onze heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Compiègne, séant au palais de Justice de ladite ville, rue du Château.

**Mises à prix:**  
Le poursuivant a fixé la mise à prix des immeubles à vendre, savoir :

Le premier lot, à la somme de vingt-cinq francs, ci. . . . . 25 f  
Et le deuxième et dernier lot à celle de cinq francs, ci. . . . . 5

En conséquence les enchères seront ouvertes sur lesdites sommes.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné,  
A Compiègne, le quatre décembre mil huit cent cinquante-un.

Signé BARBILLION.  
Enregistré à Compiègne, le cinq décembre mil huit cent cinquante-un, reçu un franc et le dixième.

Signé CAVÉ.  
S'adresser pour avoir connaissance des charges de la vente: 1° à M. Barbillion, avoué poursuivant; 2° et à M. Monvoisin, huissier à Noyon.

Pour insertion,  
Signé BARBILLION.

Art. 2.  
Etude de M. ANCEAUX, avoué, rue des Minimes, n° 14, à Compiègne.

**Vente sur licitation, ENTRE MAJEURS ET MINEUR, D'UNE MAISON**

Sise à Compiègne, canton du même nom, rue des Trois-Barbeaux, n° 4 (bis).

L'adjudication aura lieu par le ministère et en l'étude de M. Desmarest, notaire à Compiègne, sise rue de la Surveillance, numéro premier, au coin de la place du Marché au Ble, le dimanche quatre janvier mil huit cent cinquante-deux, heure de midi.

On fait savoir à qui il appartiendra qu'en vertu d'un jugement contradictoirement rendu, et sur les conclusions du ministère public, par le tribunal civil séant à Compiègne, le six novembre mil huit cent cinquante-un, enregistré et signifié, tant à avoués qu'à domiciles,

Et à la requête: 1° de demoiselle Eugénie-Honorine LEMAIRE, majeure, couturière; 2° de demoiselle Julie-Adéline LEMAIRE, majeure, ouvrière en linge; 3° et du sieur Joseph Julien LEMAIRE, majeur, serrurier, demeurant tous trois à Compiègne;

tous trois frères et sœurs germains, conjointement héritiers, mais chacun pour un cinquième seulement de défunt Honoré LEMAIRE, serrurier, et de dame Louise FLEURY, décédée sa veuve, leurs père et mère; lesquels ont constitué pour leur avoué, qui continuera d'occuper, M. Antoine ANCEAUX, avoué licencié en droit, demeurant à Compiègne, rue des Minimes, 14;

En présence: 1° du sieur Achille-Désiré LEMAIRE, ouvrier serrurier, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, numéro 10, également héritier pour un cinquième desdits défunt époux Lemaire-Fleury, ses père et mère; ayant constitué M. François-Philippe MANIN, pour son avoué, demeurant à Compiègne, rue du Paon, numéro 9;

2° du sieur Jean-Marie Eugène FLEURY, menuisier, demeurant à Compiègne, au coin et comme tuteur de mineur Léonard LEMAIRE, ouvrier menuisier, à Compiègne, également héritier pour un cinquième, mais sous bénéfice d'inventaire, desdits défunt époux Lemaire-Fleury, ses père et mère; ayant constitué M. Joseph-Clovis BARBILLION, pour son avoué, demeurant à Compiègne, rue des Minimes, numéro 10;

3° Et encore en présence du sieur Jean-Pierre CONNÉTABLE, garde forestier, demeurant à la Basse-Queuc, forêt de Compiègne, et commune de La Croix-Saint-Ouen, ou lui dûment appelé, en sa qualité de subrogé tuteur dudit mineur Léonard Lemaire, sus-nommé.

Il sera procédé le dimanche quatre janvier mil huit cent cinquante-deux, heure de midi, par le ministère de M. Desmarest, notaire à ce commis par le jugement sus-daté, et en son étude, sise à Compiègne, rue de la Surveillance, numéro 1, au coin de la place du Marché au Ble, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, après extinction des feux, de la maison ci-après énoncée, telle que la désignation a été insérée dans le cahier des charges, dressé par ledit M. Desmarest, notaire, et déposé en son étude, suivant acte du vingt-sept novembre mil huit cent cinquante-un, enregistré.

**Désignation.**  
Une maison et dépendances, sises à Compiègne, canton du même nom, rue des Trois-Barbeaux, numéro quatre (bis).

Consistant en ce qui suit : Au rez-de-chaussée, un grand magasin éclairé sur la rue, salle-planchéiée, avec cheminée, glace, alcôve; cuisine et fourneau; dans la cheminée; chambre à coucher au fond de la cour; vestibule ayant entrée sur la rue; escalier conduisant au premier étage; cave, cour, lieux d'aisances, et puits dans la cave.

Au premier étage, chambre à coucher, avec alcôve, foyer et glace; cabinet servant de cuisine; petite chambre avec foyer; ces deux pièces sont éclairées sur la rue; autre chambre avec alcôve et foyer, éclairée sur la cour; cuisine avec foyer; cabinet et une autre chambre.

Grenier au-dessus divisé en quatre compartiments, dont l'un forme une chambre mansarde.

Le tout tenant d'un côté et d'un bout à M. Bonnet, acquéreur du sieur Marchal, d'autre côté M. Letellier, et d'autre bout à la rue des Trois-Barbeaux.

**Mise à prix.**  
L'adjudication de ladite maison aura lieu aux enchères qui seront ouvertes sur la mise à prix de six mille francs ainsi déterminée par le tribunal, par son jugement dudit jour six novembre mil huit cent cinquante-un, 6,000 fr.

Le tout indépendamment des charges et conditions énoncées au cahier des charges déposé chez le notaire. Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,  
A Compiègne, le premier décembre mil huit cent cinquante-un.

Signé ANCEAUX.  
Enregistré à Compiègne, le premier décembre mil huit cent cinquante-un, n° 63, r° 3, reçu un franc et le dixième.

Signé CAVÉ.  
S'adresser pour les renseignements: 1° audit M. Desmarest, notaire à Compiègne, dépositaire du cahier des charges; 2° à M. Anceaux, avoué poursuivant; 3° à M. Manin; 4° et à M. Barbillion, avoués co-licitants, à Compiègne.

Pour insertion,  
Signé ANCEAUX.  
TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.  
Etude de M. DEVIMEUX, avoué.  
Vente devant le tribunal civil, le 20 décembre 1851, heure de midi, d'une maison à Beauvais, et d'une autre maison et de 4 pièces de terre à Milly, sur la mise à prix de 8,728 fr. 40 cent — S'adresser audit M. Devimeux.

TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.  
Etude de M. BOURSIER, avoué.  
Vente devant le tribunal civil, le 20 courant, heure de midi, de 2 pressoirs, d'une portion de ferme, et de 3 pièces de terre à Hardivillers, sur la mise à prix de 14,550 fr. — S'adresser audit M. Boursier.

TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.  
Etude de M. THIÉRY, avoué.  
Vente en l'étude et par le ministère de M. Franche, notaire à Plessis-Belleville, le 21 courant, heure de midi, d'une grande maison et d'une pièce de terre au Plessis-Belleville, sur la mise à prix de 8,100 fr. — S'adresser auxdits M. Franche et Thiéry.

Vente en la même étude, le 28 courant, heure de midi, d'un moulin à vent et de deux pièces de terre à Ligny-le-Sec, sur la mise à prix de 5,700 fr. — S'adresser, aux mêmes avoué et notaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Jugement du 18 novembre 1851, qui déclare en faillite, le sieur Pierre Mathon, aubergiste à Montataire. — Juge, M. Dambry; syndic, M. Méland. — Convocation des créanciers Mathon au 13 courant, heure de midi. — Syndicat.

lieu aux enchères qui seront ouvertes sur la mise à prix de six mille francs ainsi déterminée par le tribunal, par son jugement dudit jour six novembre mil huit cent cinquante-un, 6,000 fr.

Le tout indépendamment des charges et conditions énoncées au cahier des charges déposé chez le notaire. Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné,  
A Compiègne, le premier décembre mil huit cent cinquante-un.

Signé ANCEAUX.  
Enregistré à Compiègne, le premier décembre mil huit cent cinquante-un, n° 63, r° 3, reçu un franc et le dixième.

Signé CAVÉ.  
S'adresser pour les renseignements: 1° audit M. Desmarest, notaire à Compiègne, dépositaire du cahier des charges; 2° à M. Anceaux, avoué poursuivant; 3° à M. Manin; 4° et à M. Barbillion, avoués co-licitants, à Compiègne.

Pour insertion,  
Signé ANCEAUX.  
TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.  
Etude de M. DEVIMEUX, avoué.  
Vente devant le tribunal civil, le 20 décembre 1851, heure de midi, d'une maison à Beauvais, et d'une autre maison et de 4 pièces de terre à Milly, sur la mise à prix de 8,728 fr. 40 cent — S'adresser audit M. Devimeux.

TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.  
Etude de M. BOURSIER, avoué.  
Vente devant le tribunal civil, le 20 courant, heure de midi, de 2 pressoirs, d'une portion de ferme, et de 3 pièces de terre à Hardivillers, sur la mise à prix de 14,550 fr. — S'adresser audit M. Boursier.

TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Néant.

TRIBUNAL CIVIL.  
Etude de M. THIÉRY, avoué.  
Vente en l'étude et par le ministère de M. Franche, notaire à Plessis-Belleville, le 21 courant, heure de midi, d'une grande maison et d'une pièce de terre au Plessis-Belleville, sur la mise à prix de 8,100 fr. — S'adresser auxdits M. Franche et Thiéry.

Vente en la même étude, le 28 courant, heure de midi, d'un moulin à vent et de deux pièces de terre à Ligny-le-Sec, sur la mise à prix de 5,700 fr. — S'adresser, aux mêmes avoué et notaire.

TRIBUNAL DE COMMERCE.  
Jugement du 18 novembre 1851, qui déclare en faillite, le sieur Pierre Mathon, aubergiste à Montataire. — Juge, M. Dambry; syndic, M. Méland. — Convocation des créanciers Mathon au 13 courant, heure de midi. — Syndicat.

**ANNONCES DIVERSES.**  
A vendre ou à louer,  
**MAISON AVEC JARDIN**  
Sise à Compiègne, rue Dame-se-gaude, numéro 4  
S'adresser pour les renseignements, à M. Floquet, notaire à Compiègne, ou à Mme veuve Rivière.

**A VENDRE**  
Par suite de décès,  
**JOLIE PETITE MAISON**  
BOURGEOISE,  
Sise à Monchy, en l'avenue du Château. Cette maison est nouvellement construite en pierres de taille et couverte en ardoises.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée divisé en plusieurs pièces à foyer.

**UN JARDIN**  
de 40 ares, joint la rivière d'Aronde et procure à la maison différents avantages.

S'adresser pour traiter à M. Mburet, notaire à Gournay, et aux héritiers de Mme Devigne.

**A louer à l'amiable, LES MOULINS CHATELAINS**  
Situés sur la rivière de Vesle, à Noyon, lesdits moulins sont à louer pour tous renseignements et traiter, à M. Damay, père, propriétaire à Laferrière, à M. Landrin, notaire à Laferrière, et à M. Nouette, notaire à Noyon.

**A vendre de suite, POUR CAUSE DE DÉMOLITION, LE MATERIEL COMPLET**  
Avec roue hydraulique, de la RÉCULERIE DE PIERREFONDS (Oise); En très bon état.

**A LOUER**  
Rue Saint-Jacques, n° 6,  
**MAISON BOURGEOISE**  
Avec Jardin et Ecurie.  
S'adresser, à M. Lecœur, propriétaire, près le Théâtre, à Compiègne.

**MOULIN A EAU**  
Sis à Létang, commune de Cambronne, appartenant à M. Trousselle,  
A vendre ou à louer.  
S'adresser, pour voir l'usine, audit sieur Trousselle.

La purgative se prend toujours en mangeant, et il opère d'autant mieux que les aliments et les boissons pris en même temps sont plus fortifiants, ce qui évite la fatigue et permet de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui conviennent le mieux pour ne pas gêner les occupations. Ces avantages sont constatés à Paris, par un succès de près de 20 ans, (brochure gratuite). Boîtes de 5 fr. et à fr. 50 c. — A Paris, pharmacie DEHAUT, faubourg St-Denis, 148, et à Compiègne, chez M. SIMON, pharmacien.

**PILULES DEHAUT**

**ON DEMANDE DE SUITE UNE BONNE.**  
On donnera de bons gages. S'adresser au bureau du journal à Compiègne.

**AVIS AUX DARTREUX**  
La plus heureuse découverte vient d'être faite par M. DUBOIS, pharmacien à Cambrai, d'une pommade ou Cold-Cream hygiénique, pour la guérison certaine et sans recrudescence de toutes les dartres, teignes, gales, scrofules, croûtes, démangeaisons, etc. — L'art vétérinaire en retire également les plus beaux résultats. — Le seul dépôt de ce cosmétique important, pour Compiègne, est à la pharmacie Simon-Lenoir.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

ÉTUDE de M. Muraine, huissier-audencier à Compiègne, Est transféré rue SAINT-JACQUES, numéro 14.

**Trois Beaux APPARTEMENTS A LOUER** Sur le Cours à Compiègne. S'adresser, à M. Dapsence, sur le Cours.

**Sirop Laurocérasique** Préparé par CHEVRIER, pharmacien à Senlis. Ce sirop, d'une saveur fort agréable, jouit incontestablement de la propriété de calmer la toux qui accompagne, d'une manière si constante et si fatigante, toutes les maladies de poitrine. Il se donne à la dose de deux cuillerées à café quatre ou cinq fois par jour pour les adultes, et à celle d'une semblable cuillerée matin et soir pour les enfants.

On le prend par on étendu dans une tasse d'eau chaude en hiver, ou à la température de l'atmosphère en été. PRIX DU FLACON : 1 FR. 50 CENT. Dépôt à Compiègne chez M. Possien, droguiste, place aux Herbes, et à Noyon, chez M. Lithonoy, pharmacien.

**Etat-civil de Compiègne.** Du 28 nov. au 4 déc. 1851. **NAISSANCES.** — Garçon, 3. — Fille, 1. **MARIAGES.** 2 déc. Jacques-Clovis-Hyacinthe Harissart, 51 ans 4 mois, et Marie-Antoinette Tellier, 22 ans 9 mois. 2 — Félix-Joseph Raimbourg, 25 ans 5 mois, et Victoire-Appolline Tellier, 21 ans 4 mois. 2 — Charles-Alexandre Barbant, 21 ans 8 mois, et Eugénie-Louise Motel, 19 ans 5 mois. 5 — Antoine-Sébastien Bonnard, 55 ans 3 mois, et Marie-Josephe-Florimonde Rochery, 54 ans 1 mois, DÉCÈS. 29 nov. Marie-Adelaide Fabus, femme Lebas, 66 ans.

1<sup>er</sup> déc. Héloïse-Emilie Lenain, veuve Carloy, 40 ans. 1<sup>er</sup> — Antoine-Barthélemy Fauvrioux, 44 ans.

**Bulletin Commercial.** **HUILES.** — Paris 3 déc. — Huile de colza disponible et courant du mois 71 00 à 00; épurée 79 à 00 00. Béziers 00 00; Bordeaux 48 à 00 00; Rouen 52 50 à 00; Cette 00 00; Lavel 00 00. Lille est venu : colza fr. 61 75; lin 00. **SUIFS.** — Paris, 3 déc. Il s'est fait peu de ventes; les cours ont présenté une différence en baisse de 2 fr. par cent, soit 15 fr. 50 c. les 50 kil. dans Paris, et beaucoup de suifs sont restés invendus. **CHANDELLE.** — 50 à 51 fr. Les fabricants se plaignent généralement du défaut de réglementation uniforme applicable dans toute l'étendue du territoire sur le poids de la vente de la chandelle. A Paris, par exemple, l'autorité accorde une tolérance; dans les départements de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, cette tolérance n'existe pas. Il s'ensuit de

cet état de choses que les transactions deviennent onéreuses et fort difficiles. Chandelle 51 fr. les 50 kil. dans Paris. Bougie stéarique 1 20; oléine fr. 65 à 66 hors barrière; stéarine 185 à 200 fr. hors barrière.

**SAVONS.** — Paris, 3 déc. Ordre de livraison 00 00 à 00 00; savon disponible belle qualité 85 à 00 00. **VINS et SPIRITUEUX.** — Paris, 3 déc. — Esprit disponible 53 00 et courant du mois fr. 52 à 52 50.

**5 FRANCS le flacon.** **SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES. TONIQUE ANTI-NERVEUX.** De J.-P. LAROZE, pharm. r. Neuve-des-Petits-Champs, 26, Paris. Brochure gratis chez les dépositaires. — Toujours en flacons spéciaux portant la signature et cachet ci-dessus; jamais en demi-bouteilles ni rouleaux. En harmonisant les fonctions de l'estomac et celles des intestins, il enlève les causes prédisposantes aux maladies, guérit la constipation, la diarrhée et la dysenterie, les maladies nerveuses, gastrites, gastralgies, prévient la langueur, le dépérissement, la débilitation, abrège les convalescences. On évitera les contrefaçons en exigeant les cachets et signatures. Dépôt spécial chez MM. Marcel, pharmacien à Compiègne; Chevrier, pharmacien à Senlis; Courtois, pharmacien à Péronne; Le Gog, pharmacien à Saint-Quentin; J. Gauvin, pharmacien à Melun.

Pâte de réglisse du Codex dite en Suisse. **PASTILLES-MINISTRES** de Pajot, pharmacien à Paris. Bonbon pectoral extrait sec des végétaux gommeux et calmants pour la voix, les rhumes, oppressions, maux de gorge et de poitrine. A Compiègne, chez M. Mancet, pharmacien.

**PRIX DES GRAINS.**

et fourrages vendus aux denrées marchés	Dates.	L'HECTOLITRE.										QUINTAL MÉTR.		Bourse de Paris.				
		FAOUCENT 1 <sup>re</sup> qualité.	FAOUCENT 2 <sup>e</sup> qualité.	MOISON	WÉTEL 1 <sup>re</sup> qualité.	WÉTEL 2 <sup>e</sup> qualité.	WÉTEL 3 <sup>e</sup> qualité.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	PAILLE.	FOIN.	3 déc.	5 %	91 80	— 3 %	56 75	
de PARIS. . . . .	Jun 00	18 00	17 00	00 00	00 00	0 0	9 70	7 25	8 35	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
— COMPIÈGNE. . . . .	Nov. 29	15 65	15 00	14 00	13 00	12 00	11 00	07 50	5 60	3 15	5 60	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— BEAUVAIS. . . . .	Nov. 22	15 75	00 00	13 81	12 25	0 0	0 00	00 00	3 38	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— SENLIS. . . . .	Nov. 18	15 33	14 65	00 00	00 00	0 0	0 33	0 00	5 25	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— NOYON. . . . .	Nov. 22	15 70	15 70	14 50	12 75	00 00	08 75	00 00	6 00	4 50	6 50	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— PONT. . . . .	Nov. 21	15 50	14 75	12 75	12 00	00 00	9 25	0 00	0 01	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— CLERMONT. . . . .	Nov. 22	14 14	14 16	12 50	11 94	00 00	8 33	7 78	5 33	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— SOISSONS. . . . .	Nov. 22	15 99	14 80	00 00	12 00	00 00	9 85	8 00	4 92	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— ST.-QUENTIN. . . . .	Nov. 15	17 76	16 79	14 00	00 00	00 00	07 67	09 00	5 85	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— CREPY. . . . .	Nov. 15	14 35	13 00	00 00	00 00	00 00	9 33	00 00	5 09	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— MONTDIDIER. . . . .	Nov. 17	09 00	00 00	14 81	12 55	0 0	00 00	9 45	6 70	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— PÉRONNE. . . . .	Nov. 17	17 00	16 50	14 00	11 33	0 0	8 25	00 00	7 25	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— ROYE. . . . .	Nov. 00	00 00	00 00	00 00	00 00	0 0	00 00	10 00	0 00	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %
— AMIENS. . . . .	Nov. 16	90	15 45	00 00	12 35	00 00	00 00	810 50	6 75	0 0	0 0	00	5 %	00 00	— 3 %	00 00	00	— 5 %

**Traité Pratique des MALADIES DES FEMMES** (ULCÉRATIONS ET FLEURS BLANCHES) PAR M<sup>lle</sup> V. MESSAGER, M<sup>lle</sup> SAGE-FEMME, PROF<sup>e</sup> D'ACCOUCHEMENTS, ETC. 2<sup>e</sup> édition, augmentée de 150 pages contenant 20 observations, 3 fr. en un mandat sur la poste; chez l'auteur à Paris, Place de l'Oratoire, 4. Consultations tous les jours, de midi à 4 heures, pour le traitement des maladies et le pansement. Les dames malades et enceintes, seules ou accompagnées, peuvent arriver de jour et de nuit: on reçoit toujours pour 40 fr. l'accouchement et au-dessus; des chambres et des appartements sont constamment préparés (avec ou sans pension). On trouvera dans la maison des ceintures pour conserver les formes, et une eau d'après la formule de Mme Messager, pour remédier aux désordres de l'accouchement et arrêter les pertes blanches. 5 fr. le flacon. — (AFFRANCHIR.)

**BUREAUX:** RUE SAINTE-ANNE, 55. (ÉCRIRE FRANÇO.)

**LE MERCURE DE FRANCE**

**REVUE UNIVERSELLE DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.**

Édition de luxe, format de l'illustration (24 colonnes de texte grand in-4° par numéro), paraissant tous les Dimanches, avec des Gravures, des Portraits de toutes les célébrités artistiques et littéraires contemporaines, des Morceaux de Musique inédits des principaux auteurs, des Dessins de Modes, de Tapisseries, de Broderies, d'Ouvrages de dames, etc., etc.

**TOUS les journaux de salon dans UN.**

Littérature, Beaux-Arts, Sciences, Histoire, Romans, Voyages, Biographies, Critique, Revue de Paris, Chronique des salons, Revue théâtrale et musicale, Nouvelles artistiques et littéraires, etc.

**SOMMAIRE DE LA PROCHAINE LIVRAISON:** Notice sur le Mercure de France (17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle), par M. Jules de Saint-Félix; — Voyage en Autriche et en Allemagne (Munich et ses trésors), par Mme la baronne Blazou; — Le public et le théâtre, par M. Martinet Montfleury; — Poésie, par M. Auguste Barbier; — Le monde scientifique, par M. Nègre; — La semaine dramatique, par M. Gustave de Larenandière; — Revue lyrique, par M. Louis Lacombe; — Revue de Paris (Chronique de la semaine), par M. Jules de Saint-Félix; — Nouvelles artistiques et littéraires. — Un portrait de Mlle Madeleine Brohan (rôle des contes de la Reine de Navarre), Pour paraître dans les livraisons suivantes: Une nouvelle (scène de la vie orientale), par M. Gérard de Nerval; Poésie, par M. A. Brizeux; — Un proverbe, par M. Roger de Beauvoir; — La féodalité en Corse, par M. Jacques de Susini; — Nouvelles, par M. Emile Deschamps; — Une comédie, par M. Jules de Saint-Félix; — Satire, Caractères et Portraits, par M<sup>lle</sup>. — Des ouvrages de MM. Méry, Achille Jubinal, H. de Vielcastel, Antony Deschamps, Pierre Malitourne, G. de Larenandière, L. Lacombe, Paul de la Garenne, H. Chavée, et de Mme comtesse Dash; — Et de la musique inédite de MM. Berlioz et L. Lacombe.

Vu par nous, maire de la ville de Compiègne, pour la légalisation de la signature de M. JULES ESCUYER, imprimeur, apposée à l'article le 5 décembre 1851. Enregistré à Compiègne, 1851. reçu deux francs vingt centimes pour le dixième. COMPIÈGNE. — JULES ESCUYER, IMPRIMEUR DES TRIPONS. — Typographie et Lithographie.